



Ville d'Esch-sur-Alzette  
Secrétariat  
Annonce publique de la séance :  
le 29 juin 2017  
Convocation des conseillers :  
le 29 juin 2017

## Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance du 7 juillet 2017

**Présents :** Vera Spautz, Bourgmestre, Martin Kox, Henri Hinterscheid, Echevins, Francis Maroldt, Andre Zwally, Paul Weidig, Taina Bofferding, Astrid Freis, Georges Mischo, Laurent Biltgen, Guy Kersch, Luc Majerus, Christian Weis, René Penning, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général  
**Excusés :** Jean Tonnar, Daniel Codello, Echevins, Pierre-Marc Knaff, Mike Hansen, Zénon Bernard, Conseillers

## Le Conseil Communal;

**Objet : 9.4. Vente de gré à gré d'un appartement avec cave et emplacement dans la résidence Nonnewisen Lot 4N; décision**

Vu l'acte de vente notarié du 7 juillet 2017 dressé pardevant Maître Marc LECUIT, notaire, par lequel la Ville vend à la dame Tania DOS SANTOS LEITE l'appartement D.01.02, avec la désignation cadastrale 214 CC 01, d'une surface de 52,76 m<sup>2</sup>, la cave 162 PC 81, d'une surface de 7,93 m<sup>2</sup> et l'emplacement intérieur 82 PD 81, d'une surface de 14,48 m<sup>2</sup>, le tout représentant 11,3961 millièmes;

Considérant que le Collège des Bourgmestre et Echevins avait décidé par délibération du 28 septembre 2015 de procéder à une vente de gré à gré au premier intéressé les logements et emplacements restants dans la résidence Nonnewisen; que le Collège des Bourgmestre et Echevins avait décidé par délibération du 9 novembre 2015 d'appliquer pour la vente de gré à gré les prix affichés lors de la vente à soumission cachetée; que le Collège des Bourgmestre et Echevins a décidé par délibération du 15 mai 2017 de revendre les immeubles rachetés dans la résidence Nonnewisen lot 4N au prix de vente à l'origine augmenté de 10%, tout en limitant cette formule aux premières 5 années après la première vente;

Considérant que par délibération du 19 juin 2017, le Collège des Bourgmestre et Echevins a décidé unanimement d'attribuer à la dame Tania DOS SANTOS LEITE les biens et droits immobiliers ci-dessus décrits pour le prix de 174.242,50 EUR

Vu les droits et obligations résultant de l'acte notarié;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

**approuve à l'unanimité**

l'acte notarié du 7 juillet 2017 dressé pardevant Maître Marc LECUIT par lequel la Ville d'Esch-sur-Alzette vend à la dame Tania DOS SANTOS LEITE l'appartement D.01.02, avec la

désignation cadastrale 214 CC 01, d'une surface de 52,76 m<sup>2</sup>, la cave 162 PC 81, d'une surface de 7,93 m<sup>2</sup> et l'emplacement intérieur 82 PD 81, d'une surface de 14,48 m<sup>2</sup>, le tout représentant 11,3961 millièmes, dans la résidence Nonnewisen lot 4N au prix de vente de 174.242,50 EUR.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire général      Bourgmestre